

CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL
DE LA CITE DE CARCASSONNE ET DE
SES 7 CHATEAUX SENTINELLES DE MONTAGNE

LES
CITADEL-
LES DU
VER-
TIGE



EN LICE POUR
L'UNESCO

DOSSIER DE PRESSE

Octobre 2017

Contact presse : Agence Géraldine Musnier
Géraldine Musnier 04 78 91 06 08 – 06 72 68 27 21-
geraldine@agencegeraldinemusnier.com
Laurène Sorba 04 78 91 12 39 – 06 84 96 79 63 -
laurene@agencegeraldinemusnier.com



Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Communiqué : La Cité de Carcassonne et ses 7 châteaux sentinelles de montagne, des sites exceptionnels en lice pour l'inscription au patrimoine mondial | 3 |
| Brève présentation du bien en série | 5 |
| Les citadelles du vertige dans l'Histoire | 7 |
| La Cité de Carcassonne et ses 7 châteaux sentinelles, une valeur universelle et exceptionnelle à plusieurs titres | 15 |
| • Une architecture militaire défensive innovante | 15 |
| • Une ligne de défense annonciatrice de la notion de frontière | 17 |
| • Une architecture de proclamation..... | 17 |
| • Une organisation préfigurant l'Etat centralisé | 18 |
| • Des châteaux à usage exclusivement militaire | 19 |
| Présentation des sites | 20 |
| • Carcassonne | 20 |
| • Lastours..... | 21 |
| • Termes | 22 |
| • Aguilar | 23 |
| • Peyrepertuse..... | 24 |
| • Queribus | 25 |
| • Puilaurens | 26 |
| • Montségur | 27 |
| La candidature à l'inscription à l'UNESCO | 28 |
| • Les étapes de la candidature | 28 |
| • Quels critères pour être inscrits au patrimoine UNESCO ? | 29 |
| • Le comité scientifique de la candidature..... | 31 |
| • Une réelle opportunité pour redynamiser l'économie locale grâce au tourisme durable | 32 |
| • Une candidature qui s'inscrit dans un projet territorial co construit par le département et les acteurs locaux. | 32 |
| Glossaire | 33 |

LA CITE DE CARCASSONNE ET SES 7 CHATEAUX SENTINELLES DE MONTAGNE

Des sites exceptionnels en lice pour l'inscription au patrimoine mondial

Emblématique du Pays Cathare, la Cité médiévale de Carcassonne est une destination mondialement connue pour sa restauration exceptionnelle réalisée au XIX^e siècle par Viollet Leduc, et ses 7 châteaux sentinelles de montagne, Aguilar, Lastours, Montségur, Peyrepertuse, Puilaurens, Quéribus et Termes, sont autant de fascinantes citadelles édifiées sur des reliefs escarpés dominant des paysages grandioses.



Mais l'ensemble de ces sites, nommés à tort châteaux Cathares, car aucun cathare n'y a jamais vécu, offre aussi un exemple unique d'un système territorial de défense coordonné et homogène. Construites sur un modèle d'architecture très abouti initié au XII^e siècle par Philippe Auguste qui montre l'efficacité de l'administration royale, ces forteresses sont l'expression d'un nouveau pouvoir centralisé qui allait durablement marquer le développement des grands États européens alors en gestation. Celles-ci, réparties dans un triangle situé entre Toulouse, Perpignan et Montpellier, témoignent également des différents événements historiques qui se sont déroulés dans le sud du Languedoc, au sein desquels l'expansion puis la répression de la foi cathare revêtent une importance particulière.

Toutes ces caractéristiques confèrent à ce bien une valeur universelle exceptionnelle, au sens où son importance transcende les frontières nationales et présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.

C'est pourquoi, après une concertation initiée en 2010 avec l'ensemble des acteurs locaux et la création en 2013 d'un comité scientifique, le Conseil départemental de l'Aude a présenté en 2016 à l'UNESCO la candidature de ce bien en série à l'inscription au patrimoine mondial.

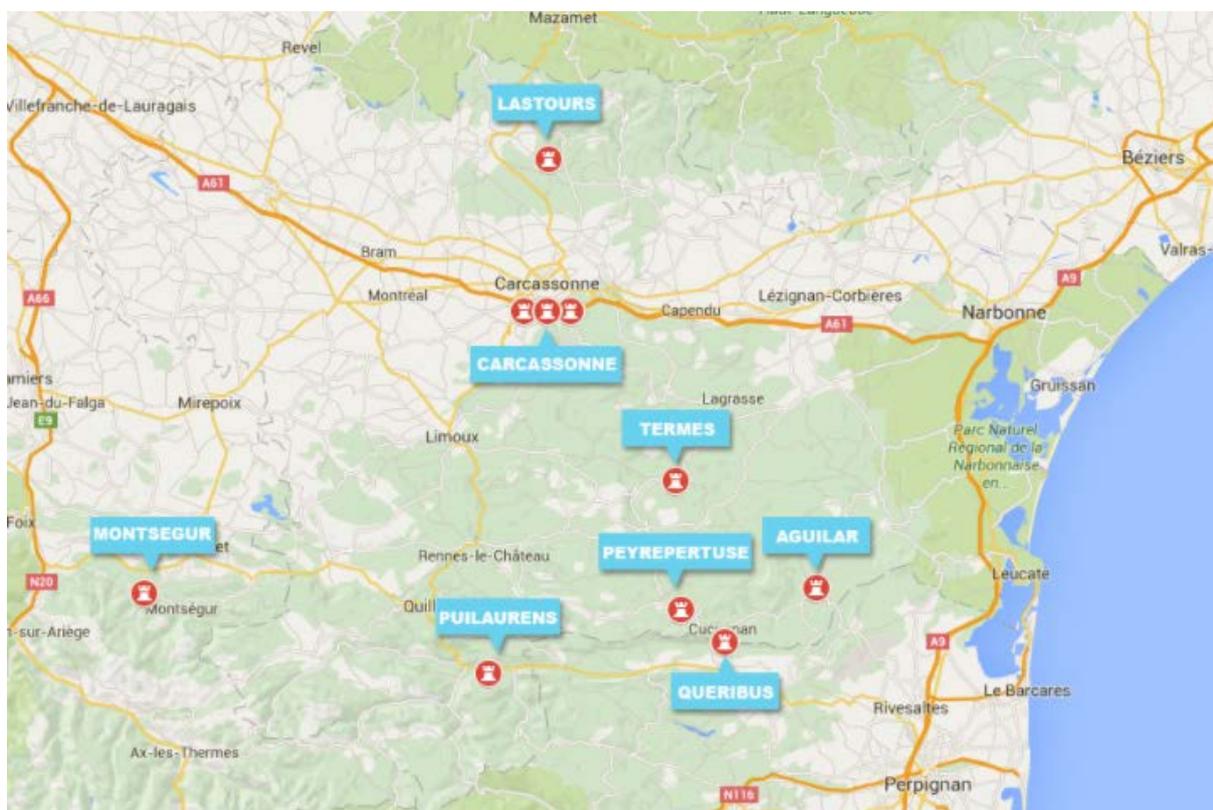
Une étape importante a été franchie au premier semestre 2017 lorsque l'Etat a intégré ce bien dans liste de ceux qu'il a l'intention de proposer à l'UNESCO pour inscription.

Cette candidature porte avec elle une volonté collective de doper la fréquentation de ces sites afin de dynamiser l'économie et l'emploi au sein de ce territoire très rural. L'objectif est de favoriser le développement d'un tourisme durable, soucieux de la préservation d'un environnement naturel exceptionnel et de valoriser les services et produits de proximité, au bénéfice des habitants.

BREVE PRESENTATION

du bien en série

C'est au titre de « bien en série » que la Cité de Carcassonne et les châteaux sentinelles de montagne d'Aguilar, Lastours, Montségur, Peyrepertuse, Puilaurens, Quéribus et Termes présentent aujourd'hui leur candidature à l'Unesco. Pour se hisser au sommet de la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'humanité, nos citadelles du vertige doivent justifier de leur valeur universelle exceptionnelle et répondre à au moins un des dix critères de sélection fixés par l'Unesco. Objectif : prouver qu'elles sont uniques au monde !



JUSTIFICATION DE LA VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE

Restructurés dans la seconde moitié du XIII^e siècle, sur des sites occupés au préalable par des constructions féodales, la Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne constituent **l'une des premières constructions en série** inspirées du modèle de fortification promu par **Philippe Auguste**. Ils témoignent de la mise en place d'une **norme architecturale**, aussi bien destinée à la **mise en défense** d'une frontière qu'à l'**affirmation du pouvoir royal** sur un territoire nouvellement conquis, à l'issue de la croisade contre les Albigeois.

Siège d'une sénéchaussée royale, la Cité de Carcassonne devient un centre de pouvoir civil et militaire. Autour d'elle, les châteaux d'Aguilar, de Lastours, de Montségur, de Peyrepertuse, de Puilaurens, de Quéribus et de Termes fortifient et contrôlent le territoire du sud du Languedoc face au royaume d'Aragon. Cet **ensemble défensif homogène** est particulièrement imposant. Il est aussi destiné à affirmer l'autorité des rois capétiens sur des populations nouvellement soumises, en partie hérétiques et susceptibles de rébellion.

La série de sites défensifs est édifée en seulement quelques décennies, sur les sommets montagneux des piémonts pyrénéens et de la Montagne Noire. Leur situation topographique exerce de fortes contraintes sur leur construction, qui confine à la **prouesse architecturale**. Ces forteresses témoignent ainsi d'une grande capacité d'adaptation du modèle de fortification philippine à un **relief tourmenté**. Elles montrent également diverses **avancées techniques** par la mise en œuvre rapide de chantiers parallèles, le recours à une préfabrication partielle et d'importants progrès dans l'art de mener un siège.

Entièrement géré depuis la sénéchaussée de Carcassonne, ce réseau de forteresses est également emblématique de la **planification d'un système défensif frontalier**, planification caractéristique des **débuts de l'État centralisé** en France.

Ces citadelles constituent enfin d'impressionnants repères visuels au sommet de leurs crêtes rocheuses, qu'elles prolongent audacieusement vers le ciel, dans des **paysages remarquables**.

La justification de la valeur universelle exceptionnelle de la Cité de Carcassonne et de ses châteaux sentinelles de montagne répond ainsi à deux des dix critères de sélection définis par l'Unesco :

Critère II - Témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou la création de paysages.

Critère IV - Offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine.

LES CITADELLES DU VERTIGE

dans l'Histoire

Telles qu'elles apparaissent aujourd'hui, et telles qu'elles candidatent à l'Unesco, la Cité de Carcassonne et les citadelles du vertige témoignent de l'affirmation de la puissance royale sur le sud de la France après les croisades du XIII^e siècle et de la création d'un impressionnant réseau défensif.

Mais pour aborder cette tranche bien précise de l'histoire, il est nécessaire de se plonger un peu plus loin dans le passé...

PREHISTOIRE ET ANTIQUITE

L'occupation de ces sites est souvent très ancienne. Les ressources naturelles, notamment les richesses minières des montagnes qui entourent Carcassonne, sont probablement à l'origine des premiers établissements. À Lastours, par exemple, la découverte de la sépulture d'une fillette, la fameuse « princesse au collier », atteste d'une occupation dès l'âge du Bronze (vers 1700-1600 av. J.-C.). Plus précoces encore, les traces de présence humaine autour de Peyrepertuse remontent au néolithique.

Quant à la Cité de Carcassonne, occupée dès le VI^e siècle av. J.-C., elle se développe essentiellement durant l'époque romaine, en tant que chef-lieu de la colonie Julia Carcaso, elle-même intégrée à la province Narbonnaise.

Toutefois, la plupart des sites remontent seulement à l'Antiquité tardive, présentant quelques vestiges d'occupation et d'aménagements défensifs.

LES TEMPS FEODaux

L'émiettement du pouvoir des rois carolingiens entraîne à partir du Xe siècle la disparition de l'autorité publique et des prérogatives qui y sont rattachées : pouvoir de contraindre, droit de rendre la justice, de lever des impositions, de battre monnaie, etc. Les comtes, qui étaient au départ les agents du roi, affirment ainsi leur autonomie et fondent des dynasties locales puissantes, à l'image des comtes de Toulouse ou de Barcelone, qui se partagent le Midi de la France.

Les vicomtes de Trencavel

Lieutenants secondant les comtes, les vicomtes commencent également à vouloir poser leurs pièces sur l'échiquier féodal. C'est le cas des Trencavel, grande famille aristocratique méridionale au service des comtes de Toulouse, qui, par un habile jeu de négociations, profite des querelles territoriales avec les comtes de Barcelone pour se tailler une belle part du gâteau. Au XII^e siècle, la vicomté des Trencavel englobe ainsi Albi, Nîmes, Béziers, Agde, Carcassonne et le Razès. À partir des années 1125-1130, les Trencavel font de la Cité de Carcassonne leur résidence principale, dotée d'un palais vicomtal et entourée d'une puissante enceinte.

Au cœur de la seigneurie, le castrum

Les châteaux qui s'élèvent à l'époque dans ces contrées sont régis selon les relations féodo-vassaliques qui structurent le système politique et social. L'entité administrative de base est la seigneurie banale que le vassal a reçue en fief de son seigneur avec les pouvoirs de justice et de commandement inhérents. Au cœur de la seigneurie se trouve le castrum, la place forte que le vassal tient du seigneur et qu'il s'engage à lui rendre dès la première réquisition. Par ces forteresses, les seigneurs affirment leur pouvoir, tout en assurant la protection des communautés villageoises qui s'installent à proximité ou à l'intérieur même de l'enceinte fortifiée.

LE CATHARISME

S'il est parfaitement impropre de parler de « châteaux cathares » à propos des citadelles du vertige, l'histoire de leur construction au XIII^e siècle est intimement liée à la lutte contre ce mouvement religieux dissident, apparu en Europe dès le X^e et qui trouva en Languedoc un écho tout particulier sous la protection des seigneurs féodaux.

Des sources peu objectives

« Le catharisme, phénomène médiéval historique et religieux, est célèbre mais mal connu. » Cette phrase de l'historienne Anne Brenon témoigne bien des difficultés que nous avons, aujourd'hui encore, à donner une définition claire de ce que fut cette dissidence religieuse, et ce en dépit des travaux de recherche menés par des générations d'historiens. Il faut dire que les sources les plus nombreuses et les plus aisément accessibles ont été rédigées par les adversaires du catharisme, par ceux qui l'ont condamné et combattu (traités de polémistes catholiques, registres de l'Inquisition). Le terme même de « cathares » est apparu tardivement : c'est l'historien luthérien Charles Schmidt qui, reprenant une appellation utilisée au XII^e siècle en Rhénanie mais jamais relevée en Languedoc, assura son succès en publiant en 1848 une Histoire et doctrine de la secte des cathares ou Albigeois. Quant à la signification de cette appellation, elle reste assez obscure : probablement veut-elle dire « adorateur du chat », c'est-à-dire sorcier, même si le chanoine Eckbert de Schönau, qui forgea le mot en 1163 à partir d'une expression populaire, le rattachait étymologiquement au grec catharos, « pur ». Dénommés dans les premiers temps « hérétiques » par leurs adversaires, les cathares sont, à partir du déclenchement de la croisade en 1209, plus communément appelés « Albigeois » par les croisés, qui voient dans Raimond-Roger Trencavel, vicomte d'Albi, leur principal ennemi, celui qui a laissé se développer en toute quiétude l'hérésie sur ses terres.

Croyances et rites

Le catharisme prône un retour aux origines de la foi chrétienne, face à une Église romaine puissante, autoritaire et opulente, qui accroît son pouvoir matériel et s'éloigne, d'après les cathares, de l'idéal de vie et de pauvreté du Christ.

Edifiée autour du personnage central du Christ, ce que l'on appelle « l'hérésie cathare » est un christianisme.

Le dualisme cathare, mis en exergue et dénoncé par les théologiens catholiques, est réel mais on doit en mesurer la portée ; il n'apparaît que tardivement dans les années 1160-1170 et n'est pas un postulat de départ mais semble découler d'une réflexion menée à partir des Ecritures : comment concilier le mal avec la bonté de Dieu. Ne pouvant croire qu'un dieu bon ait permis aux hommes de connaître la souffrance, les guerres ou la corruption, les cathares admettent deux principes : le monde visible, domaine du Mal « dont Satan est le prince » et le monde invisible, divin et lumineux, où règne le Bien.

Les adeptes du catharisme rejettent l'ensemble des sacrements catholiques ; pour eux le seul sacrement réellement fondé est le baptême par imposition des mains. Ce baptême spirituel, appelé consolament, est un engagement très fort : il fait de celui qui le reçoit un « chrétien », un ministre du culte qui désormais respectera les règles d'abstinence et de continence, vivra du travail de ses mains et sera un modèle pour les « croyants ». Qualifiés de « parfaits » et de « parfaites » par leurs adversaires, les femmes et hommes ayant reçu le consolament forment un véritable clergé ; eux-mêmes s'appellent « bons hommes » ou « bonnes dames ». Le consolament est également conféré aux mourants, leur donnant ainsi la possibilité de sauver leur âme et leur assurant une « bonne fin ».

Seigneurs protecteurs

Né dans une période où le monde occidental connaît un renouveau évangélique, le catharisme s'implante solidement au XII^e siècle dans le Midi de la France, notamment grâce à la protection et souvent à l'adhésion des seigneurs locaux, qui accueillent ces communautés de « bons hommes » et de « bonnes dames » dans leurs castrums. Si l'Église romaine fulmine et prêche déjà la chasse aux « hérétiques », les comtes toulousains et leurs principaux vassaux préfèrent fermer l'œil évitant ainsi de mettre en danger leur assise politique.

De nombreuses raisons peuvent expliquer l'accueil favorable fait par les seigneurs languedociens au catharisme. L'absence du droit d'aînesse dans le processus des successions en Languedoc est à l'origine d'une fragmentation des seigneuries : les mêmes biens font à chaque génération l'objet de partages et le nombre de coseigneurs s'accroît. C'est dans cette petite et moyenne aristocratie que le catharisme prend souvent racine, et cela d'autant plus facilement que ces seigneurs s'opposent régulièrement à l'Église romaine pour la préservation de leur patrimoine. Les chartriers, notamment celui de l'abbaye bénédictine de Lagrasse, témoignent des rapports conflictuels qui existent entre les établissements monastiques et certains seigneurs au cours de la deuxième moitié du XII^e siècle.

Ces derniers remettent souvent en cause les donations et aumônes que leurs parents ont pu faire à l'abbaye pour leur salut personnel, réduisant d'autant le patrimoine familial. Par ailleurs, les efforts menés par l'Église romaine pour obtenir des seigneurs laïcs la restitution des dîmes ecclésiastiques, que ceux-ci percevaient encore dans le Midi malgré les condamnations prononcées à la suite de la réforme grégorienne, sont fort impopulaires.

Cette hostilité marquée à l'égard des établissements religieux jugés trop riches et trop puissants politiquement et socialement, on la rencontre également dans la culture des élites aristocratiques et urbaines : les troubadours qui chantent l'amour courtois critiquent souvent assez durement la vie menée par les clercs romains, dénonçant la trahison du

message évangélique. Certains, tels Ramon de Miraval ou Peire Vidal, fréquentant les cours des seigneurs cathares du Carcassès, apparaissent suspects aux yeux de l'Église.

LA CROISADE DES BARONS

Ce qu'on appelle communément « la croisade contre les Albigeois » est en fait la succession de deux croisades : la « croisade des Barons » et la « croisade royale ».

L'appel d'Innocent III

Le 28 mai 1204, le pape Innocent III, déçu par les résultats des missions de prédication qu'il a encouragées contre les cathares, interpelle en vain le roi de France Philippe Auguste. Le 14 janvier 1208, l'assassinat du moine cistercien de Fontfroide et légat du pape, Pierre de Castelnau, non loin de Saint-Gilles-du-Gard, détermine le pape à prêcher la croisade. Il désigne le comte de Toulouse Raimond VI comme instigateur du crime et appelle à la Guerre sainte le roi de France et les barons du royaume. D'abord réticent et refusant de s'engager personnellement, Philippe Auguste finit par accorder à un certain nombre de ses vassaux l'autorisation de prendre la croix. L'occasion rêvée finalement pour le roi de France d'étendre son pouvoir aux comtés indépendants du sud et de se frayer un accès direct à la Méditerranée.

Stratégie de la terreur

Au printemps 1209, l'armée croisée s'ébranle vers le sud, empruntant la vallée du Rhône, avec à sa tête le légat pontifical Arnaud Amaury, abbé de Cîteaux. L'armée croisée parvient sous les murs de Béziers le 21 juillet 1209. L'assaut est donné le 22 juillet, et le soir même, la ville n'est plus que ruines et cendres. Le massacre de Béziers est destiné à semer la terreur et à dissuader les cités voisines d'opposer toute résistance. Une stratégie qui porte ses fruits. Assiégée par les croisés le soir du 1er août, Carcassonne capitule au bout de quinze jours. Le vicomte Raimond-Roger Trencavel est emprisonné dans le château comtal jusqu'à sa mort le 10 novembre.

Simon de Montfort, chef des armées croisées

Choisi pour devenir vicomte de Carcassonne, Simon, seigneur de Montfort et d'Épernon, comte de Leicester, entreprend la conquête des domaines qui lui ont été concédés. Dans le pays qui, dans un premier temps, tombe rapidement sous la domination des croisés, un château devient le symbole de la résistance armée : le château de Cabaret (actuelle commune de Lastours). Toutefois, la résistance s'organise et les attaques contre les garnisons mises en place par les croisés se multiplient. À l'entrée de l'hiver 1209, Montfort a perdu plus de quarante places fortes. L'hiver interrompt les combats. En mars 1210, un nouveau contingent de croisés vient en Languedoc renforcer les troupes de Simon de Montfort. L'armée peut passer de nouveau à l'offensive. Après la prise de Minerve le 22 juillet 1210, les redditions se précipitent. C'est au tour de Termes d'être assiégé. Le siège dure neuf mois, les défenseurs résistent avec vaillance mais la dysenterie a raison d'eux. Le retentissement de la prise de Termes frappe les esprits, tout autant que l'avait fait la prise de Minerve. À la fin de l'année 1210, Simon de Montfort a étendu ses conquêtes très loin au sud de Carcassonne et s'est rendu maître des plus importants bastions de résistance, à l'exception toutefois de Cabaret.

Mourir pour Toulouse

En février 1211, après l'excommunication de Raymond VI, Simon de Montfort est en droit de confisquer le comté de Toulouse. En juin, les croisés font le siège de la ville de Toulouse. Mais devant le nombre et la combativité des défenseurs, Montfort préfère se retirer et lance un raid vers Cahors et Rocamadour. Le camp adverse profite de ce départ et mobilise ses forces pour lancer une contre-offensive qui échoue. Le 12 septembre 1213, les croisés affrontent à Muret les troupes de Pierre II, roi d'Aragon, venu au secours de son vassal Raymond VI. Simon de Montfort l'emporte. Le roi d'Aragon trouve la mort au cours du combat. Le 30 novembre 1215, le quatrième concile du Latran prononce la déchéance de Raimond VI au profit de Simon de Montfort, à l'exclusion des terres provençales qui restent possession de Raimond le jeune.

En avril 1216, le roi de France reçoit l'hommage de Simon de Montfort pour le comté de Toulouse. De 1217 à 1224, Raimond VI et son fils entreprennent la reconquête de leurs terres. En septembre 1217, ils reprennent possession de Toulouse. C'est en faisant le siège de cette ville que Simon de Montfort trouve la mort en juin 1218.

LA CROISADE ROYALE

Après la mort de Simon de Montfort en 1218, son fils, Amaury de Montfort, prend le titre de comte de Toulouse et devient le nouveau chef des armées croisées. Mais il ne parvient pas à assurer le contrôle militaire du pays et perd, en moins de six ans, pratiquement toutes les terres conquises par son père. Assiégé dans Carcassonne, il capitule notamment devant les armées de Raimond VII (fils de l'ancien comte toulousain Raimond VI), du comte de Foix et de Raimond II Trencavel.

Dans l'espoir que le roi de France intervienne militairement en sa faveur, Amaury de Montfort lui fait don des domaines qu'il a perdus. Soucieux de sauver son comté et de se faire accepter par le roi de France comme son vassal, Raimond VII cherche de son côté à se réconcilier avec l'Église mais, en novembre 1225, le concile de Bourges refuse de l'absoudre, le déclarant complice des hérétiques. Avec l'accord du pape, le roi de France Louis VIII lance alors une nouvelle croisade sur le sud de la France, bien décidé à reprendre le contrôle intégral de ces territoires stratégiques et à maintenir l'ouverture du royaume sur la Méditerranée.

En mai 1226, l'armée croisée descend la vallée du Rhône avec Louis VIII à sa tête ; les villes se soumettent les unes après les autres, dont Carcassonne, le 16 juin, qui devient le siège d'une nouvelle institution judiciaire, administrative et militaire : la sénéchaussée.

Le traité de Meaux-Paris

À la fin de 1228, Raimond VII abandonne le combat et, le 12 avril 1229, signe ce qu'il est convenu d'appeler le traité de Meaux-Paris. De fait, cette appellation est inexacte ; on devrait plutôt parler de capitulation sans condition. Le document se présente sous la forme d'un serment solennel prêté par Raimond VII et contient l'ensemble des engagements, sans contrepartie, que le roi de France impose au comte. Raimond VII est privé d'une partie de ses domaines. Il s'engage en outre à ce que son enfant unique, Jeanne, épouse Alphonse de Poitiers, frère du roi de France, et se voit contraint

d'écarter de sa succession tout héritier mâle qu'il pourrait avoir ultérieurement. Le traité met fin à vingt années de guerres, croisade des barons puis croisade royale. Le pays est soumis et les Églises cathares contraintes de passer à la clandestinité.

LE TEMPS DE L'INQUISITION

La fin de la croisade contre les Albigeois marque l'affirmation du pouvoir royal sur le sud de la France, mais également le retour en force de l'Église romaine qui met en place un tribunal d'exception pour se débarrasser des derniers hérétiques.

Poursuivre et extirper l'hérésie

Après le concile de Toulouse en octobre 1229, la lutte contre le catharisme entre dans une phase judiciaire. Le tribunal de l'Inquisition, juridiction exceptionnelle introduite en France par la papauté en avril 1233, organise de manière systématique la recherche et la punition des hérétiques. Désormais reclus dans la clandestinité, les représentants de l'Église cathare sont traqués par tous les moyens durant plusieurs dizaines d'années et les croyants soumis à des interrogatoires visant autant à la délation qu'à leur conversion religieuse. En plus de ces interrogatoires, répétés autant de fois que nécessaire, les inquisiteurs usent, pour parvenir à leurs fins, de l'emprisonnement qui brise souvent, par la durée et la dureté de la détention, les prisonniers les plus endurcis. En dernier ressort, on recourt à la torture. Les actions engagées contre les hérétiques impénitents, qui impliquent l'exhumation et le brûlement des cadavres, refusant ainsi toute sépulture en terre consacrée, sont ressenties par les populations comme des brutalités inouïes. Elles sont très douloureuses pour les familles, soumises également à la lourde pénalité matérielle que constitue la confiscation des biens.

Un vent de révolte

Très vite, l'aristocratie urbaine se rebelle face à la nouvelle « terreur » judiciaire. C'est le cas à Albi, à Narbonne dès 1234, puis à Toulouse en 1235, où les inquisiteurs et les frères dominicains sont chassés de la ville. Dans le même temps, en août 1240, Raimond II Trencavel, qui s'était réfugié auprès du roi d'Aragon, tente de reconquérir sa vicomté. Le 8 septembre, accompagné des faidits languedociens (ces seigneurs dépossédés de leurs fiefs après la croisade), il fait le siège de Carcassonne. Mais l'arrivée des renforts militaires royaux l'oblige à se replier sur Montréal le 12 octobre. En 1241, vaincu, il reconnaît sa défaite et le roi de France reprend possession de ses terres.

La violence contre l'institution inquisitoriale et ses représentants atteint un point culminant en 1242. En mai de cette année-là, deux inquisiteurs, Guillaume Arnaud et Étienne de Saint-Thibéry, et leurs compagnons sont assassinés à Avignonet par des hommes d'armes venus de Montségur. Raimond VII, désireux de recouvrer son indépendance, entre alors en campagne contre le roi de France. Raimond II Trencavel se joint à lui. La révolte échoue, entraînant une répression vigoureuse : c'est en mars 1244 la chute et le bûcher de Montségur qui voit périr 225 « bons hommes » et « bonnes dames ». Le comte de Toulouse abandonne dès lors toute velléité de révolte et, à sa mort, en 1249, sa fille Jeanne et son gendre Alphonse de Poitiers lui succèdent. Le 7 avril 1247, Raimond Trencavel renonce au profit du roi à ses droits sur la vicomté de Carcassonne.

L’AFFIRMATION DU POUVOIR ROYAL

Alors que l’Église romaine mandate ses premiers inquisiteurs en Languedoc et fait construire d’imposantes cathédrales (comme à Albi), le roi de France met en place des institutions nouvelles et un réseau défensif organisé. L’objectif de la monarchie capétienne est double : asseoir son autorité sur ces terres rebelles nouvellement soumises et assurer leur défense face à la puissante couronne d’Aragon, qui, depuis sa réunion avec le comté de Barcelone au XIIe siècle, règne désormais juste au sud.

La sénéchaussée royale de Carcassonne



Dès l’annexion de Carcassonne au domaine royal en 1226, la Cité devient le siège d’une nouvelle circonscription administrative, judiciaire et militaire : la sénéchaussée royale de Carcassonne et de Béziers, qui comprend à l’origine les évêchés de Lodève, Agde, Béziers puis les diocèses de Carcassonne, Narbonne et Albi. Vers le sud, sa limite se confond avec celle du Termenès ; à l’ouest, elle confronte le comté de Toulouse et le pays de Foix.

À sa tête, le sénéchal va dans un premier temps disséminer des garnisons militaires dans les châteaux royaux de la région (Biterrois, Cabardès, etc.) et faire remodeler entièrement la cité de Carcassonne. La fortification du château comtal et le doublement de l’enceinte sont réalisées entre 1228 et 1239 suivant des normes de construction nouvelles, initiées sous le règne de Philippe-Auguste (1180-1223) pour faire face aux évolutions de l’armement et aux nouvelles techniques de siège. Ce nouveau type d’architecture militaire, connu sous le nom de modèle philippin est mis en œuvre dans tout le royaume de France pour symboliser sa puissance, et notamment au gré de ses nouvelles conquêtes dans le Midi.

Naissance d’une frontière

Le 11 mai 1258, le roi de France et le roi d’Aragon signent le traité de Corbeil : Louis IX (futur Saint-Louis) renonce à toute revendication de droit sur le comté de Barcelone (Catalogne et Roussillon), tandis que Jacques Ier abandonne ses droits sur le Midi de la France (sauf Montpellier). En faisant table rase de l’enchevêtrement des possessions et des droits qui caractérisent le monde féodal, le traité de Corbeil invente ainsi une frontière de type éminemment moderne : de chaque côté de la ligne, chacun est sans partage chez soi.

Il faut alors mettre en défense cette frontière. C'est dans cette perspective que sont reconstruits ou agrandis les châteaux du massif des Corbières, qui constitue désormais le « bastion avancé » du royaume de France. Édifiées sur de vertigineuses crêtes rocheuses selon les techniques de défense innovantes de l'architecture philippine, les nouvelles forteresses royales de Peyrepertuse, Quéribus, Aguilar, Termes et Puilaurens deviennent ainsi les maillons forts du réseau défensif mis en place autour de la sénéchaussée, formant ceux que l'on a appelés par la suite « les cinq fils de Carcassonne ». Cette ligne défensive est complétée par les forteresses de Lastours et de Montségur, qui, sans avoir exactement le même statut, sont un signal fort de la puissance capétienne.

Une gestion centralisée

La gestion des forteresses royales est assurée par le sénéchal de Carcassonne. Il a ainsi la charge de nommer les châtelains à la tête des garnisons, de veiller à l'approvisionnement des châteaux, de leur fournir l'armement et les équipements militaires nécessaires. Le château comtal, dans la Cité, abrite, outre l'arsenal, les différents agents royaux chargés de la maintenance des forteresses : le charpentier et le maçon, maîtres d'œuvre du roi et responsables de l'arsenal qui fournit munitions et matériels divers ; l'intendant, qui achète et répartit l'approvisionnement en blé et en viande ; l'artilleur, qui répare les machines de guerre et commande aux armuriers qui délivrent les armes offensives et défensives.

Témoignant ainsi d'une véritable planification, caractéristique des débuts de l'État centralisé en France, ce chapelet de forteresses gardera inviolée la frontière face à l'Espagne durant quatre siècles, jusqu'au traité des Pyrénées.



UNE VALEUR UNIVERSELLE ET EXCEPTIONNELLE

à plusieurs titres

UNE ARCHITECTURE MILITAIRE DEFENSIVE INNOVANTE



Nouveau modèle d'architecture militaire impulsé par le roi Philippe Auguste et perpétué par ses successeurs capétiens, l'architecture philippienne révolutionne les techniques de défense. Sa diffusion au XIII^e siècle et son adaptation aux reliefs de montagne s'inscrit au cœur du projet d'inscription de la Cité de Carcassonne et des châteaux sentinelles de montagne à l'Unesco.

Au cours du XII^e siècle, l'évolution des techniques de siège et les ambitions territoriales du roi Philippe Auguste l'obligent à repenser complètement le système de défense de ses forteresses. Il ne suffit plus de se défendre, il faut désormais aller de l'avant et d'affronter l'ennemi.

Mis en place dès la fin du XII^e siècle dans le Nord de la France, ce nouveau principe de défense active s'illustre notamment par l'abandon des tours quadrangulaires et de leurs angles morts au profit de tours circulaires ou semi-circulaires. Percées d'archères, couronnées de hourds ou d'échauguettes, elles offrent désormais aux défenseurs une multiplicité d'angles de tirs. Les murailles sont renforcées, épaissies, parfois doublées, et séparées de lices. Les portes d'entrée se bardent de herses et d'assommoirs, protégées derrière des barbicanes et de longues rampes en chicanes.

Rien n'est laissé au hasard, chaque ouvrage en commande un autre, tout est conçu pour ralentir la progression de l'ennemi et permettre aux défenseurs d'attaquer. Cette architecture ingénieuse et rationnelle transforme la cité féodale de Carcassonne en une véritable place forte militaire après son intégration au royaume de France en 1226.

Au-delà de son caractère défensif, l'architecture philippine ne lésine ni sur le confort ni sur l'esthétique, profitant notamment des avancées de l'architecture gothique. Signature de la monarchie capétienne, le gothique introduit de nouvelles structures porteuses comme la croisée d'ogives, qui permet d'élancer des voûtes très hautes et très solides tout en conférant une grande élégance aux édifices.

Les fenêtres percées dans les tours et donjons ne manquent pas non plus de finesse, avec leurs pierres d'angles arrondies et leurs coussièges, qui assurent le confort intérieur. On retrouve également les traces de nombreuses cheminées dans les logis et donjons où vivaient généralement tous les membres de la famille du châtelain. Chaque forteresse est aussi équipée de latrines, de puits et de citernes, qui permettent de récupérer les eaux de pluie des toitures.



Pour édifier ces châteaux, on fait alors appel à des ingénieurs et à des artisans de haut niveau, détenteurs des techniques constructives de ce nouveau modèle architectural. Mais les matériaux sont, à quelques exceptions, principalement d'origine locale, comme les pierres qui sont directement extraites dans les montagnes sur lesquelles sont construites les forteresses.

UNE LIGNE DE DEFENSE ANNONCIATRICE DE LA NOTION DE FRONTIERE

Le traité de Corbeil qui définit la répartition des territoires du Royaume de France et du Royaume d'Aragon invente une frontière de type éminemment moderne : de chaque côté de la ligne, chacun est sans partage chez soi.

Dès lors, différents textes (édits royaux pour le contrôle des lieux de passages et des marchandises, jugements mettant fin à des litiges entre frontaliers, enquêtes tendant à fixer plus précisément les limites) témoignent des incidences réelles de cette frontière sur la vie quotidienne des populations.

Les châteaux sentinelles, construits en moins d'un demi-siècle, sont autant de points forts matérialisant cette ligne frontière sous la forme d'un système défensif imprenable.

UNE ARCHITECTURE DE PROCLAMATION



Le caractère monumental de ces forteresses est aussi un moyen pour le roi d'affirmer ostensiblement son pouvoir sur ces populations « hérétiques » nouvellement soumises au Royaume de France et de dissuader toute velléité de rébellion. Selon l'historien médiéviste Jean-Louis Biget : « *la puissance et la modernité de cette architecture annoncent un grand royaume où règne un grand prince.* » Ainsi, l'élégance des lignes gothiques, ou encore les pierres à bossage sur les façades, renforcent le caractère ostentatoire de ces châteaux.



UNE ORGANISATION PREFIGURANT L'ETAT CENTRALISE

La monarchie capétienne vise à la fois à asseoir son autorité sur un pays rebelle au roi et à l'Eglise romaine et nouvellement soumis et à mettre en défense sa frontière méridionale face au royaume d'Aragon puis d'Espagne. Elle désigne ainsi Carcassonne comme sénéchaussée royale.

La Cité devient alors le siège du pouvoir administratif et militaire, dont dépendent les châteaux sentinelles.

Le château comtal abrite, outre l'arsenal, les différents agents royaux chargés de la maintenance des forteresses des Corbières : le charpentier et le maçon, maîtres d'œuvre du roi et responsables de l'arsenal qui fournit munitions et matériel divers ; l'intendant qui achète et répartit l'approvisionnement en blé et en viande ; l'artilleur qui répare les machines de guerre et commande aux armuriers qui délivrent les armes offensives et défensives.

Le sénéchal de Carcassonne administre directement, au nom du roi, les forteresses qui protègent le royaume de France, dans sa partie méridionale, de toute incursion du roi d'Aragon.

Il a la charge de nommer les châtelains à la tête des garnisons, de veiller à leur approvisionnement, de leur fournir l'armement et les équipements militaires nécessaires.

Les forteresses royales sont indissociables de leur base logistique arrière que constitue la Cité de Carcassonne.

Le choix de leur emplacement, leur construction, leur fonctionnement, leur approvisionnement sont le résultat d'une véritable planification, d'une volonté politique royale caractéristique des débuts de l'Etat centralisé en France.

DES CHATEAUX A USAGE EXCLUSIVEMENT MILITAIRE

A la différence des anciennes forteresses habitées par des seigneurs locaux qui vivaient en étroite relation avec les villageois, les châteaux sentinelles sont des places volontairement isolées et difficiles d'accès, abritant uniquement des garnisons. Aucun castrum des périodes antérieures n'a subsisté lors de leur édification.

Les effectifs des garnisons, estimés à une petite vingtaine dans chaque place forte, n'étaient généralement pas nombreux. L'architecture des châteaux était en effet conçue de façon à ce qu'ils puissent être défendus par un nombre limité de soldats.

Chaque garnison comprenait un châtelain, un chapelain, un ou des sergents et des soldats. Néanmoins, il apparaît que les occupants vivaient dans les châteaux en compagnie de leurs proches.

Tous les membres de la châtelainie, ainsi que leurs familles, étaient exonérés d'impôts. Ce statut confortable assurait au roi la fidélité de ses garnisons et d'une partie de la population.

Lorsqu'elles perdent leur rôle défensif à l'occasion du déplacement vers le sud de la frontière franco-espagnole, ces forteresses cesseront progressivement d'être occupées et seront pour la plupart laissées à l'abandon.



PRESENTATION DES SITES

LA CITE MEDIEVALE DE CARCASSONNE

Constituée du château comtal, de deux enceintes (intérieure et extérieure) et séparées par des lices, la Cité de Carcassonne, comportant au total 52 tours, forme au XIII^e siècle l'élément central du système défensif mis en place par le roi de France sur ses terres nouvellement conquises.



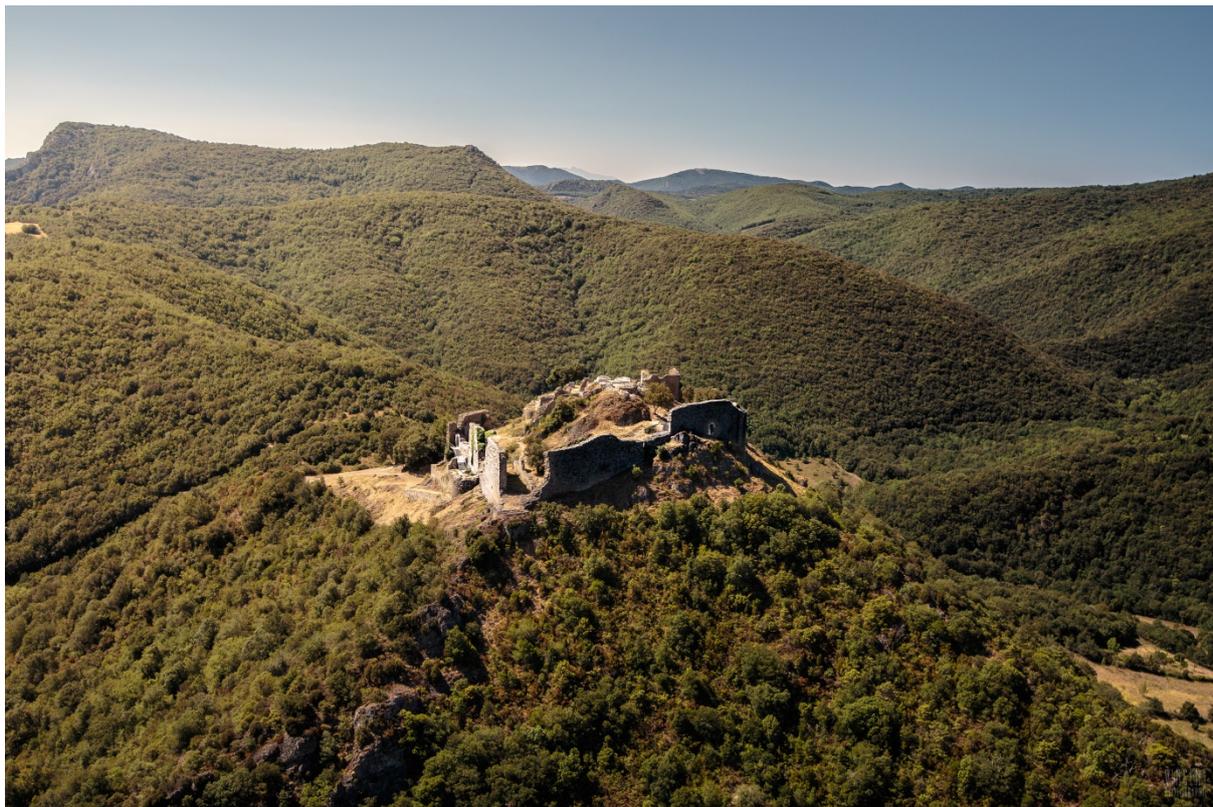
Sous les règnes de Philippe III le Hardi et de Philippe IV le Bel, les fortifications de la Cité sont modernisées et une bonne part de l'enceinte intérieure est reprise de manière à bénéficier des progrès techniques enregistrés dans le domaine de l'architecture militaire. Dès lors, la Cité de Carcassonne est une place forte hors du commun. Sa restauration, confiée en 1853 à Viollet-le-Duc (1814-1879), s'est poursuivie jusqu'en 1910.

LASTOURS



Les quatre châteaux de Lastours (Cabaret, Tour Régine, Surdespine et Quertineux) s'étagent entre 260 et 285 m d'altitude sur les premiers contreforts de la Montagne Noire. Occupé dès la protohistoire, le site s'affirme au début du XIIe siècle comme le siège d'une importante seigneurie minière puis devient un centre important du catharisme. Les quatre châteaux visibles aujourd'hui ont été construits au milieu du XIIIe siècle lorsque le roi de France restructure les forteresses du Languedoc et y place des garnisons. Malgré quelques modifications postérieures l'ensemble fortifié découle d'un même parti-pris architectural et de campagnes de construction chronologiquement proches de celles de la Cité de Carcassonne.

TERMES



Avec une vue imprenable sur les Hautes-Corbières, le château de Termes couronne le sommet d'un escarpement rocheux à 470m d'altitude. Mentionné au XIe siècle, le castrum est pris par Simon de Montfort en 1210. Le château, pourvu d'une garnison royale en 1255, est alors profondément réaménagé (enceintes, tours à bossage et à appareil lisse). La construction de Termes s'est donc certainement prolongée jusqu'au troisième quart du XIIIe siècle.

AGUILAR



Composé de deux enceintes concentriques, Aguilar domine la plaine de Tuchan. En 1262, Louis IX intègre le château, poste de guet idéal pour surveiller les Corbières, dans le système de forteresses royales chargées de défendre la nouvelle frontière issue en 1258 du traité de Corbeil. Si l'enceinte intérieure semble s'identifier avec le château initial et pourrait être datée du XIII^e siècle avec des adjonctions postérieures, l'enceinte extérieure est vraisemblablement due aux maîtres d'œuvre du roi de France, dans le dernier tiers du XIII^e siècle-début du XIV^e siècle (souches tronconiques à bossage, archères philippiennes...).

PEYREPERTUSE

Peyrepertuse se déploie sur 300 m, le long d'une crête calcaire culminant à 796 m au roc Sant Jordi. C'est seulement au début du XIIe siècle que s'élève sur le lieu un véritable castrum comprenant un ouvrage défensif, une église et surtout une communauté. Avec le traité de Corbeil (1258), le château devient forteresse royale. Dominant plusieurs vallées, il est l'un des maillons essentiels du réseau de défense contre l'Aragon. La majeure partie des constructions peut être datée du milieu du XIIIe siècle (escalier taillé dans le roc, enceinte basse, donjon Sant Jordi, travaux dans le donjon-vieux et dans l'église Sainte-Marie).



QUERIBUS



Véritable nid d'aigle, Quéribus s'élève à 728 m, au sommet d'un éperon rocheux. Tout près de la frontière aragonaise, il surveille les plaines jusqu'à la Méditerranée. Après le traité de Meaux-Paris (1229), puis l'échec de la révolte de Trencavel en 1240, le castrum accueille des cathares et des seigneurs faidits. Remis au roi de France après sa conquête en 1255, le château connaît alors d'importantes transformations qui renforcent son rôle militaire : aménagement du donjon, édification de la tour de l'escalier, etc.

PUILAURENS



Dans la partie occidentale du Fenouillèdes, perché à 697 m au sommet d'une crête calcaire, Puilaurens surveille la vallée de la Boulzane et les cols permettant de passer dans la plaine de l'Agly. Abrisant en 1242 une communauté de « parfaits » et de « parfaites », le château de Puilaurens est réaménagé à partir de 1255 sur ordre de Louis IX. L'édifice date très vraisemblablement du dernier tiers du XIII^e siècle, ce que semble confirmer l'utilisation de l'appareil à bossage et mixte usité dans l'ensemble des forteresses royales du Languedoc. Au contraire de nombreux autres sites, Puilaurens ne semble pas conserver d'éléments antérieurs à la conquête capétienne.

MONTSEGUR



Situé dans le département de l'Ariège, le château de Montségur culmine à 1207 m sur un « pog » particulièrement abrupt du côté nord. Il offre un panorama exceptionnel vers la plaine. L'existence d'une communauté cathare sur le pog de Montségur est attestée dès le début de la croisade contre les Albigeois. Le château, « le siège et la tête » de l'Eglise cathare après la fin de la croisade royale en 1229, résiste dix mois durant aux armées royales qui l'assiègent (mai 1243-mars 1244). Guy II de Lévis en prend possession en 1245 et en prête hommage lige au roi. L'archéologie témoigne d'une reconstruction entre la seconde moitié du XIII^e siècle et le début du XIV^e siècle. Le château est donc le symbole visible du retour de l'autorité orthodoxe sur le pog de Montségur.

LA CANDIDATURE au patrimoine mondial

LES ETAPES DE LA CANDIDATURE

2009-2010 > Émergence de l'idée d'une candidature au cours des ateliers participatifs AuDevant.

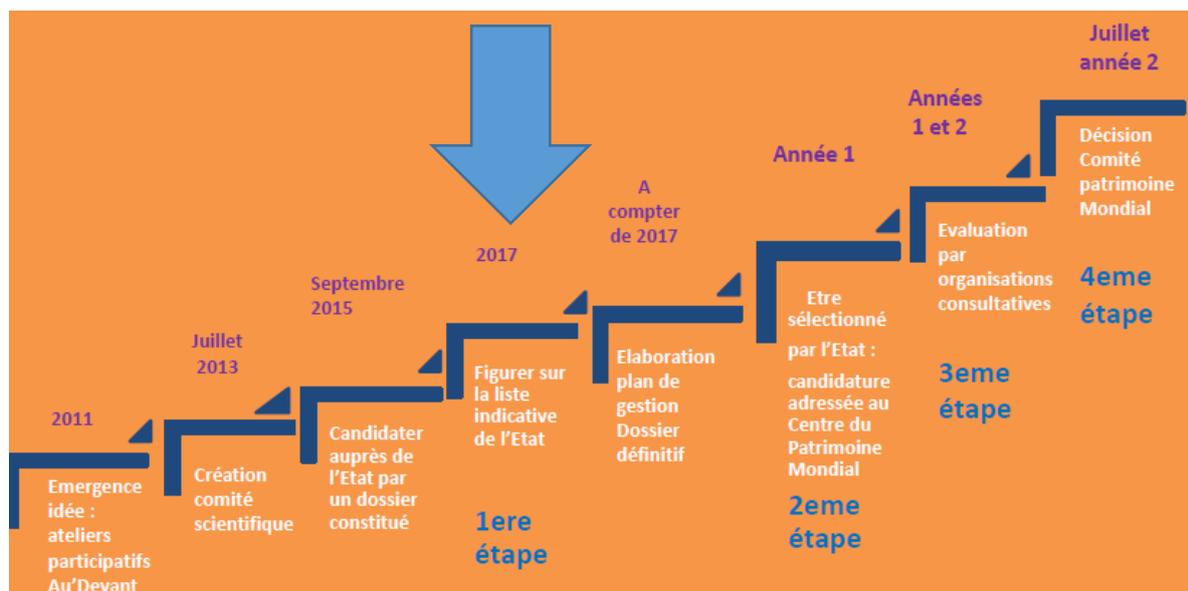
Le département a lancé un projet de développement pour le département « Aude 2030 » et a souhaité associer des habitants à sa définition, en organisant des réunions publiques, des forums citoyens, des ateliers thématiques pour recueillir les propositions des citoyens. C'est dans ce cadre qu'a émergé l'idée d'une candidature UNESCO. Celle-ci s'est inscrite dans un travail mené sur le territoire depuis près de 30 ans, visant à valoriser le patrimoine historique bâti présent dans le paysage comme ressource de développement local.

Juillet 2013 > Création du comité scientifique.

2013-2015 > Élaboration du dossier de candidature.

Septembre 2015 > Envoi du dossier à la ministre de la Culture pour figurer sur la liste indicative de l'État français.

7 avril 2017 > Inscription de Carcassonne et de ses châteaux sentinelles de montagne sur la liste indicative nationale.



ET ENSUITE....

ÉLABORATION DU PLAN DE GESTION > Le Département, ses partenaires et tous les acteurs du territoire doivent désormais établir une stratégie globale pour préserver et valoriser les citadelles du vertige et les territoires alentour. Cette feuille de route fixe des objectifs, comme l'entretien des paysages, la construction de structures d'accueil respectueuses de l'environnement, la prévention contre les risques d'incendie ou le développement d'activités agricoles.

ÊTRE SELECTIONNE PAR L'ÉTAT > L'État français sélectionne dans sa liste indicative les candidatures à soumettre au Comité du patrimoine mondial de l'Unesco. Deux candidatures peuvent être proposées par an, mais à partir de 2020, seule une sera autorisée.

ÉVALUATIONS PAR LES ORGANISATIONS CONSULTATIVES > La candidature est soumise à une évaluation technique, assurée, pour les biens culturels, par l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites).

DECISION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL > Après expertise, et au plus tôt 18 mois après le dépôt de candidature, le Comité du patrimoine mondial rend sa décision lors de sa session annuelle. Il peut accepter ou refuser l'inscription, mais aussi différer sa décision en demandant de plus amples informations.

QUELS CRITERES POUR ETRE INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL ?

En adoptant la convention du patrimoine mondial en 1972, l'Unesco encourage la protection, la conservation et la mise en valeur de biens culturels et naturels d'une valeur exceptionnelle.

Le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco dresse ainsi, chaque année depuis 1978, une liste de biens présentant un intérêt pour l'héritage des générations futures de la planète. À ce jour, elle rassemble 1052 biens répartis sur 165 états, dont 42 en France.

Les biens doivent justifier d'une valeur universelle exceptionnelle (VUE).

Pour être inscrit sur la liste du patrimoine mondial, il faut **répondre à au moins l'un des dix critères de sélection** fixés par l'UNESCO.

Cette justification fait l'objet d'un dossier très complet et doit s'accompagner d'un **plan de gestion**.

Les 10 critères

1. représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
2. témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;

3. apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ;
4. offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
5. être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
6. être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères) ;
7. représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;
8. être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
9. être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;
10. contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

LE COMITE SCIENTIFIQUE DE LA CANDIDATURE

Le comité a été créé en mai 2013 et a depuis participé à l'avancement du dossier « Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne ». Il a principalement travaillé sur l'identification et la définition de la Valeur universelle exceptionnelle des forteresses de montagne et a participé à la rédaction de plusieurs des parties du dossier de candidature.

Il est composé d'historiens, de géographes, d'archéologues, et d'anthropologues...



Les membres du comité scientifique réunis autour d'André Viola, Président du Département de l'Aude

- Jean-Loup Abbé Professeur d'histoire médiévale. Université Toulouse-Jean Jaurès.
- Lucien Bayrou Architecte honoraire, Docteur en Histoire de l'art
- François Breton, Architecte des bâtiments de France, Chef de l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de l'Aude depuis septembre
- Aline Brochot, Ingénieur de recherche au CNRS, laboratoire Ladyss, Université Paris I - Panthéon Sorbonne
- Vincent Cassagnaud, Architecte des Bâtiments de France, Chef du Service territorial de l'architecture et du patrimoine (SDAP) de l'Aude jusqu'en mai 2016
- Sylvie Caucanas, Conservatrice générale du patrimoine, Directrice des Archives départementales de l'Aude
- Bernard Davasse, Géographe, enseignant-chercheur au Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage (CEPAGE). ADESS-UMR 5185 CNRS/Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux.
- Daniel Fabre, (décédé en janvier 2016), Directeur du Laboratoire d'anthropologie et d'histoire sur l'institution de la culture (LAHIC), Directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- Nicolas Faucherre, Professeur d'histoire de l'art et d'archéologie médiévales, Université d'Aix-Marseille
- Marie-Élise Gardel Docteur en histoire ; Archéologue médiéviste
- Marie-Claude Marandet, Professeur d'histoire médiévale et chercheuse permanente au Centre de recherches historiques sur les sociétés méditerranéennes (CRHISM), Université de Perpignan Via Domitia

Candidature UNESCO de la Cité de Carcassonne et de ses 7 châteaux sentinelles

Crédits photos : ©Vincent photographies - Département de l'Aude

- Jean-Paul Métaillé Directeur de recherche au CNRS, laboratoire GEODE. Université Toulouse-Jean Jaurès.
- Claudine Pailhes, Directrice des Archives départementales de l'Ariège
- Michel Roquebert, Écrivain

UNE REELLE OPPORTUNITE POUR REDYNAMISER L'ECONOMIE LOCALE

L'inscription au patrimoine mondial UNESCO offre une reconnaissance « universelle » et un formidable levier de développement touristique et économique. **Elle se traduit généralement par une augmentation de 20 à 30 % de la fréquentation touristique.** La cathédrale d'Albi par exemple, classée en 2010, est passée de 580 000 à 750 000 visiteurs en cinq ans. Même chose au Havre, qui a vu doubler en dix ans le nombre d'escales de bateaux de croisière dans la ville. Mais rien n'est acquis !

L'inscription au patrimoine mondial n'est suivie d'aucune « récompense » financière de la part de l'Unesco. La bonne gestion du bien est réévaluée tous les six ans par le Comité du patrimoine mondial, qui peut décider, si nécessaire, de le retirer de sa liste. Cela nécessite un **engagement global de tous les acteurs du territoire** pour préserver et valoriser les biens inscrits.

UNE CANDIDATURE INSCRITE DANS UN PROJET TERRITORIAL CO-CONSTRUIT PAR LE DEPARTEMENT ET LES ACTEURS LOCAUX

Le Département de l'Aude a fait le choix, depuis plus de 25 ans, de faire de son patrimoine une véritable ressource de développement. Ainsi est né le programme « pays cathare ». Durant toutes ces années, les châteaux et abbayes ont bénéficié d'efforts considérables de conservation et de mise en valeur. Plus de 33 millions d'euros ont été investis, créant des emplois dans le BTP, les services (15 à 17% de taux d'emplois dans le tourisme), générant une fréquentation d'un million de visiteurs payants. Dans ce sillage, la marque Pays Cathare®, créée par le département, participait alors d'une démarche originale de développement local, en appui au développement économique et à la structuration sur les territoires des filières agro-alimentaires et touristiques. Une économie créatrice d'emplois et participant à la vitalité des espaces ruraux s'est ainsi structurée.

Autour de cette base solide, le Département et les propriétaires de sites ont décidé en 2011 de s'engager dans une nouvelle étape. « L'Acte II » de ce programme doit permettre de pérenniser le modèle de développement en relevant de nouveaux défis : développement durable, protection contre les nouvelles menaces, modernité, cohésion territoriale, performance économique.

GLOSSAIRE

- **ARCHÈRE** - Fente verticale étroite et longue, ouverte dans un mur de défense ou dans une tour, dont la base est évasée pour que le défenseur puisse y tirer à l'arc ou à l'arbalète. On parle d'archère « à étrier » dans le cas d'une base triangulaire, et d'archère « à bèche » quand elle adopte une forme de pelle. Placées à différents niveaux et pouvant atteindre jusqu'à 3 m de hauteur, les archères permettent de multiplier les angles de tirs et participent à l'effet de dissuasion. Posté derrière, dans une niche, un seul archer peut faire un massacre. Avec l'arrivée de la poudre à canon, certaines archères seront adaptées en archères-canonnières, avec un évasement arrondi.
- **ASSOMMOIR** - Ouverture percée au-dessus d'une porte ou d'un passage permettant de laisser tomber des projectiles sur l'assaillant.
- **BARBACANE** - Ouvrage défensif avancé, servant à défendre une porte d'accès, un passage ou un pont-levis. Généralement de forme semi-circulaire, la barbacane peut même prendre l'aspect d'une petite tour.
- **BOSSAGE** (pierres ou appareil à bossage) – Parement de pierre formant une bosse plus ou moins saillante par rapport à ses arrêtes apparaissant sur les façades extérieures des murs et tours. Typique de l'architecture philippine, l'utilisation du bossage a donné lieu à plusieurs hypothèses. Parmi les plus vraisemblables, il pourrait s'agir d'une économie de la taille de la pierre destinée à gagner du temps – il faut construire vite, rappelons que l'ensemble des forteresses de montagne ont été érigées en moins d'un demi-siècle. Mais le bossage est peut-être simplement destiné à créer un jeu d'ombres et de lumière sur les façades, un effet d'optique renforçant l'apparence massive et ostentatoire des châteaux.
- **BOULIN** - Trou percé dans un mur et destiné à recevoir l'extrémité d'une poutre. Nombreux dans les châteaux, ils permettent aux archéologues et historiens de mieux imaginer l'agencement des édifices (présence de planchers, de hourds, etc.).
- **BRETÈCHE** - Petite construction défensive de forme rectangulaire, construite en encorbellement au-dessus d'un mur. Ouverte à la base, elle permet au défenseur de tirer à la verticale.
- **CASTRUM** – (**CASTRÀ** au pluriel) Habitat groupé et fortifié souvent perché sur une hauteur, où le seigneur local vit entouré de ses villageois. C'est dans ces castra que demeurent le plus souvent les communautés cathares du Languedoc. Après les croisades et leur annexion au royaume de France, les castrums languedociens seront le plus souvent rasés pour laisser place aux puissantes forteresses royales et les habitations des villageois déplacées sur les versants opposés afin de dégager les abords des châteaux.

- **CHEMIN DE RONDE** - Passage situé au sommet des tours et murailles d'une forteresse ou d'une ville fortifiée pour permettre le déplacement des défenseurs. Protégé par un parapet ou un crénelage, il peut aussi être couvert.
- **CHICANES** (accès ou rampe en chicanes) - Parcours en zigzag ou en lacets destiné à ralentir la progression de l'ennemi, l'obligeant le plus souvent à longer le flanc des murailles ou des tours, sous les tirs et les jets de projectiles des défenseurs. Chaque chicane peut également être protégée par un muret, formant autant de pièges pour l'assaillant.
- **CORBEAU** - Pierre taillée, en partie engagée dans un mur, destinée à soutenir une corniche, un plancher, un balcon, un escalier, etc. Comme pour les trous de boulines, leur étude permet de mieux appréhender l'agencement original des châteaux.
- **COURTINE** – Partie de muraille reliant deux tours.
- **COUSSIÈGE** – Banc en pierre ménagé dans l'embrasement d'une fenêtre.
- **CRÉNEAU** - Ouverture rectangulaire pratiquée à intervalle régulier dans le muret protégeant le chemin de ronde. La partie pleine, appelée « merlon », offre une zone de protection au défenseur.
- **CROISÉE D'OGIVES** - Croisement de deux arcs, les ogives, qui servent d'armature à une voûte gothique et qui allègent la structure en reportant les forces sur les supports et non plus sur les murs.
- **DONJON** – Tour maîtresse du château, servant le plus souvent de logis au seigneur ou au châtelain.
- **ÉCHAUGUETTE** - Petite tourelle placée en surplomb d'un mur de défense servant de poste d'observation.
- **ESCALIER À VIS** - Escalier étroit s'enroulant autour d'un axe central permettant un gain de place dans la construction et servant également de conduit d'aération.
- **GLACIS** - Terrain découvert aménagé en pente douce ayant pour fonction de ralentir la progression de l'ennemi et de dégager le champ de vision des défenseurs.
- **HERSE** - Grille verticale, coulissant de haut en bas pour fermer un passage, que l'on manoeuvre au moyen d'un treuil ou d'un contrepoids. Le plus souvent disparues, leur présence est attestée par les rainures verticales et au sol des portes d'accès.
- **HOURDS** - Galeries de bois placées en surplomb des remparts et des tours où se postent les défenseurs. Les planchers, percés de larges ouvertures, permettent de jeter des projectiles à la verticale des murailles et offrent aux archers une multiplicité d'angles de tirs. Facilement démontables, les hourds peuvent être couverts de toits de tuiles et de peaux de bêtes humides les protégeant des flèches incendiaires. Parfaitement restaurés à Carcassonne grâce aux travaux de Viollet-le-Duc à la fin du XIXe siècle, ils ont malheureusement disparu des forteresses de montagne. Ils se signalent toutefois par la présence de nombreux trous de boulines (voir ce nom).

- **LATRINES** - Toilettes aménagées en surplomb des remparts et au-dessus des fossés.
- **LICE** - Espace à découvert compris entre deux enceintes où l'on peut piéger l'ennemi en cas de franchissement de la première ligne de fortification. Les lices sont parfois fractionnées de murs transversaux pour ralentir la progression de l'assaillant.
- **POTERNE** - Petite porte dérobée ouverte dans une enceinte, une tour ou un sous-terrain, qui sert à fuir discrètement ou à faire entrer des renforts à l'insu de l'ennemi.
- **TOUR SEMI-CIRCULAIRE OUVERTE À LA GORGE** - Nouveautés du modèle philippin, les tours circulaires ou semi-circulaires offrent aux défenseurs un champ de tir panoramique, supprimant les angles morts des anciennes tours quadrangulaires. Sur la première ligne de fortification, elles sont souvent ouvertes à la gorge, soit sans mur intérieur, évitant que l'ennemi ne s'y retranche après avoir franchi cette première ligne et le laissant à découvert face aux tirs des défenseurs postés en hauteur sur la seconde enceinte.

LES CITADEL- LES DU VERT- TIGE

EN LICE POUR

L'UNESCO

♥ On aime

↪ On partage

✎ On soutient

Rejoignez le comité de soutien à la candidature de la Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne au patrimoine mondial de l'Unesco.

citadellesduvertige.aude.fr



Suivez l'actualité des forteresses sur Facebook et Instagram avec le #citadellesduvertige

